Blasons et Armoiries de la Ville de Corte

Quelles sont les armes de la Ville de Corte ? On peut à cet égard hésiter entre plusieurs représentations :

La première est celle d'un tableau qui resta longtemps exposé dans la salle des cérémonies de la Mairie. Elle est aussi le thème d'une mosaïque exécutée par un artiste cortenais, Louis Santiaggi, sur le perron de la façade sud de l'immeuble communal. On la trouvait également sur les bornes fontaines qui furent installées lors des travaux d'adduction d'eau et, il n'y a pas bien longtemps, elle figurait encore sur les imprimés d'actes d'état civil délivrés par la mairie : elle consiste dans un écu placé entre une guirlande de chêne et une guirlande de laurier qui se rejoignent à sa partie inférieure. Cet écu est surmonté d'une tour en forme de couronne et comprend deux parties : dans la partie supérieure, qui occupe un tiers de la surface, se trouve une tête de Maure ceinte d'un bandeau au-dessus des yeux et placée entre deux clés orientées de bas en haut ; dans la partie inférieure, il y a une tour dont le pont-levis est baissé. Au-dessus de la tour est déroulé un cartouche portant l'inscription CIVITAS CORTINUM.

Jean Pulicani dont l'érudition sur le passé de notre ville est rarement en défaut affirme que le tableau, évoqué dans le paragraphe précédent, est l'œuvre d'un peintre cortenais professeur de dessin au collège à la fin du siècle dernier. Il ne dit pas si l'artiste a composé le blason ou s'il n'a fait que le reproduire.



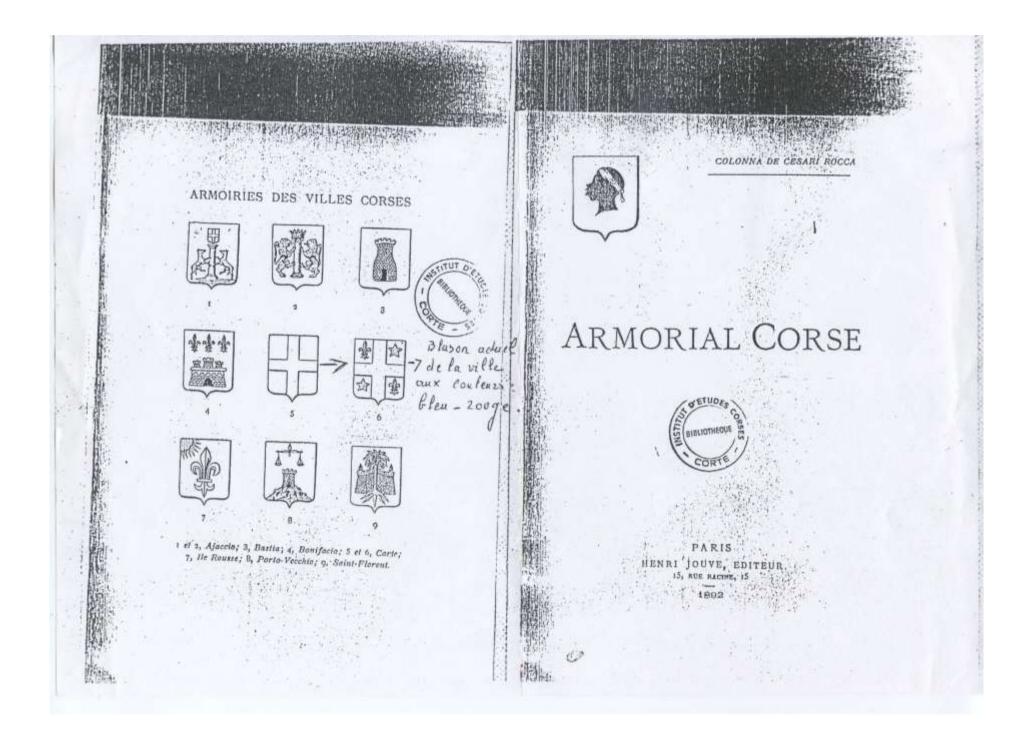
Une deuxième représentation est celle qui porte le numéro 5 des armoiries des Villes de Corse dont les illustrations sont rassemblées en tête de l'Armorial de Corse publié par Colonna Cesari Rocca. C'est un écu écartelé sur lequel l'historien ne donne aucune explication.

La troisième représentation ressemble à celle que nous venons d'évoquer. Elle est reproduite, elle aussi, dans l'ouvrage de Colonna Cesari Rocca et porte le numéro 6. L'écu est le même, sauf que les quartiers délimités par la croix sont occupés : le premier et le troisième, par des fleurs de lys : le second et le quatrième, par des étoiles. Monseigneur Girolami Cortona en donne la description suivante : « Une croix grecque accostée de deux étoiles et de deux lys »

Ce sont ces mêmes armes qui sont représentées en couleurs dans l'ouvrage de M. Robert Louis, « Armoiries des Villes de France ». Voici la définition que l'auteur en donne : « Ecartelé : au premier et au troisième d'azur à la fleur de lys d'or ; la croix du même brochant sur l'écartelé ».

Robert Louis a travaillé généralement sur les données que lui fournissaient les autorités et services locaux, notamment les archives départementales. On peut donc penser que les armoiries qui figurent sur son livre sont véritablement celles de la Ville de Corte.

Il est bien regrettable que les documents dont il s'est inspiré aient disparus; cela rend malaisée l'interprétation des symboles composant le blason. Jean Favier, Directeur Général des archives de France, pense que la croix est celle de Gênes, les étoiles celles de la Famille Paoli, et les lys ceux de la couronne de France. Pour Monseigneur Girolami Cortona, cependant, la croix serait la croix Grecque, ainsi que nous l'avons déjà mentionné. Relativement aux lys, il n'est pas sans intérêt de rappeler avec Jean Pulicani que les cités dont les armes comportaient de tels signes avaient le privilège d'être représentés par leur « Mayeur » (Maire) au sacre du Roi.



Source : Mairie de Corte / J. Pulicani